

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 avril 2022

DEL_20220406_14

Nombre de Conseillers

En exercice **29**

De présents **22**

De votants **24**

L'an deux mille vingt-deux, le six avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Laurence FREMINET
Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE – Véronique JULIOT
Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX (Départ à 20h54) – Benoît PICHARD
Jean-Pierre LE CROM – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Patricia L'ECORSIER – Stéphanie BURNEL (départ à 20h20)
Cécile OLIVIER – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS – David PELON – Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Objet :

Information du conseil municipal sur les marchés publics en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

30 mars 2022

Absents : Christelle POHON – Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC
Colette GARRIGUES – Alain DESMARS
Mme Patricia L'ECORSIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

1.1 Travaux de voirie: Accord cadre à bons de commande

Nom de l'entreprise	Lot	Coût HT	Observations
CHARIER		365 163.00 € pour marché type	Marché d'un an reconductible trois fois pour une période d'un an, soit un maximum de 4 ans. Le montant minimum annuel est de 50 000 € HT et le montant maximum annuel est de 300 000 € HT.

Des crédits pour les travaux sont inscrits au budget 2022 à l'article 2315 opération 31 fonction 822. Les prestations seront réalisées à partir d'avril 2022.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/04/2022

SLOW

ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_14-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 29 mars 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Retour en Mairie le : **SLOW**
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_14-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT